

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **17 novembre 2025**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article du Règlement d'urbanisme numéro 350
2045-2055, rue Cherrier Lot : 1 438 270 Immo LN inc. Gestion Immo JH inc. (district Saint-Sacrement)	Dans le cadre d'un projet de conversion d'un immeuble de deux logements à quatre logements, autoriser la réduction de la largeur minimale de l'allée de circulation et de l'entrée charretière de 6 mètres à 3,4 mètres.	Article 19.8.2 (Tableau 17)
475, avenue de l'Hôtel-Dieu Lot : 1 439 746 Cinéma Maska (district Cascades)	Dans le cadre d'un projet de rénovation du bâtiment principal, autoriser les éléments dérogatoires suivants : <ul style="list-style-type: none"> - l'aménagement d'un perron à une distance de 28 cm de la ligne de rue, avec une marche à une distance de 0 cm de la ligne de rue, alors que le règlement prévoit une distance minimale de 30 centimètres; - l'aménagement d'une main courante et d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite à une distance de 0 cm de la ligne de rue, alors que le règlement prévoit une distance minimale de 30 centimètres; 	Article 15.1 b) Article 15.1 d)

	Le tout conditionnellement à la signature par Cinéma Maska d'une lettre de décharge de responsabilité au bénéfice de la Ville pour tout dommage pouvant être causé aux constructions visées par cette demande, lors des opérations d'entretien de l'emprise municipale.	
5730, avenue Bois Lot : 1 968 721 Centre de la petite enfance « Les Jardins d'Honorine » inc. (district Saint-Sacrement)	Dans le cadre du projet d'ajout d'un bâtiment accessoire en cour arrière, autoriser la réduction de la marge arrière minimale de 6 mètres à 1,6 mètre.	Grille de spécifications de la zone 3046-H-01 Article 16.3.3.3 c)

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de la séance du 17 novembre 2025.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 7 octobre 2025.



Me André Cordeau
Greffier par intérim